

Avant l'ouverture d'un REEE

Les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) sont des régimes d'épargne qui aident à économiser pour les études postsecondaires.

Connaissez les personnes concernées dans le cadre d'un REEE

Souscripteur

- Il ouvre le REEE et y verse de l'argent.
- Il prend les décisions relatives au compte et détient et contrôle les fonds du régime.
- Il n'est pas nécessaire qu'il ait un lien de parenté avec l'enfant.

Responsable

- La personne principalement responsable des soins et de l'éducation d'un enfant, par exemple le parent ou le tuteur légal.
- Une personne admissible à l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) pour l'enfant à sa charge.

Bénéficiaire

- Il reçoit l'argent et l'utilise pour poursuivre ses études postsecondaires, par exemple, l'enfant du souscripteur.

Promoteur

- L'entreprise qui offre les REEE, par exemple, une banque.
- Le promoteur gère le compte de REEE et aide le souscripteur à demander des subventions auprès du gouvernement.

Découvrez les types de REEE

Il y a trois types de REEE :

1. Le régime individuel

Idéal si vous épargnez pour un bénéficiaire de plus de 21 ans ou si vous n'avez pas de lien de parenté avec l'enfant pour lequel vous économisez.

2. Le régime familial

Idéal si vous épargnez pour deux enfants ou plus.

3. Le régime collectif

Vous devez cotiser un montant fixe suivant un échéancier établi. Les règles sont plus strictes, les frais sont plus élevés et des pénalités sont imposées si vous ne faites pas un paiement.

Pour en savoir plus, consultez [Comment choisir entre les REEE individuel, familial et collectif.](#)

Avant l'ouverture d'un REEE

Trouvez un promoteur du REEE

Vous pouvez ouvrir un REEE auprès de deux types de promoteurs :

1. Institutions financières

Banques, caisses, sociétés de fonds communs de placement, sociétés de placement et firmes de placement

2. Courtiers en plans de bourses d'études

Entreprises qui se spécialisent dans les REEE collectifs

Vous pouvez trouver une [liste de promoteurs du REEE](#) sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada. Assurez-vous que le promoteur que vous choisissez offre les subventions gouvernementales que vous recherchez.

Posez des questions et faites des comparaisons

Selon le REEE et le promoteur du REEE que vous choisissez, différentes règles et restrictions s'appliquent. Comparez les types de régimes et les promoteurs pour trouver ce qui répond le mieux à vos besoins.

Voici certains éléments dont vous devez tenir compte lorsque vous comparez les REEE et les promoteurs du REEE :

- Nombre de bénéficiaires
- Âge des bénéficiaires
- Options de placement
- Risque et rendement du capital investi
- Frais, coûts et pénalités
- Capacité de retirer les fonds
- Annulation du régime

Lisez les petits caractères

Assurez-vous de lire toute l'information fournie par le promoteur au sujet du fonctionnement du régime, des règles, des frais et des pénalités avant de signer un contrat.